



Lettre aux Curemontois



Le mot du Maire

Sommaire :

- Le mot du Maire
- Repas des aînés
- Les réalisations 2021
- Les prévisions
- Problème débit communications
- Divers
- Projets intercommunautaires
- Journée Colette de Jouvenel
- Prochaines élections
- Taxe d'habitation
- Communes nouvelles
- Jadis
- Etat Civil
- Page spéciale TARIFS et numéros utiles

Chers Curemontoises et Curemontois,

La crise sanitaire dure et nous met, à nouveau, toutes et tous à rude épreuve. Elle nous impose la distanciation, au risque de l'éloignement social.

Et pourtant, bon nombre d'entre nous ont poursuivi leurs actions, dans l'engagement, afin de maintenir le service de proximité et le soutien aux plus isolés. Un grand merci à toutes nos associations qui ont fait preuve de beaucoup d'imagination pour animer notre commune. Elles nous ont offert une programmation diversifiée et riche.

Merci également aux commerçants qui font vivre notre bourg, à notre chère institutrice qui a su s'adapter aux exigences liées à ce contexte sanitaire et à tous ceux qui œuvrent pour que notre commune soit accueillante (entretien des fleurs, des parkings, des chemins ruraux, des églises, décorations des sapins de Noël..). Enfin, je n'oublierai pas les personnes composant l'équipe municipale qui, selon leurs activités, essaient de répondre au mieux aux exigences locales et remercie chaleureusement le personnel communal pour ses compétences et son dévouement.

*Contraints d'annuler l'an passé le traditionnel repas des aînés, nous avons décidé de distribuer à chacun un plateau repas. Face à la progression de la COVID 19, nous avons programmé le même scénario en accord avec nos commerçants. Un plateau composé d'une entrée préparée par « Lou Pé Dé Grill », d'un plat chaud élaboré par le restaurant « La Barbacane » et enfin d'un dessert proposé par la crêperie « O Champs d'heure » sera offert aux personnes de + de 65 ans et aux couples dont l'un a plus de 65 ans. Il sera livré à domicile le **SAMEDI 29 JANVIER 2022** entre 11 heures et 12 heures.*

En termes de travaux structurants, nous avons projeté la réfection de certaines portions de notre voirie communale. Les travaux sont achevés.

Quant à la reprise des tombes dans le cimetière, l'Entreprise des Pompes Funèbres vient de commencer les travaux début décembre pour une durée approximative de deux mois. La réalisation de ce projet revêt un caractère incontournable faute de places disponibles dans le cimetière. Les travaux afférents au sol et à la reprise des murs se dérouleront en 2022.

Soucieux de maintenir en état notre patrimoine, nous avons également isolé les toitures de l'école et de la mairie, et procédé à la réfection complète de la toiture de la mairie.

Grâce à Marc CALES et à Guy GERMANE, le local technique communal s'est doté d'un espace toilettes et salle d'eau, ainsi que d'un lieu comprenant un coin bureau. Un garde-corps sur la mezzanine a été posé. Certains rangements se doivent désormais d'être aménagés. Un grand MERCI pour leur bénévolat et leur disponibilité, ce qui a permis de réaliser des économies pour la commune, au regard de la nécessité d'effectuer ce genre de travaux.

En ce début d'année 2022 qui sera une année riche sur le plan politique pour notre pays avec les élections présidentielles et législatives, je vous souhaite, à toutes et tous, au nom du Conseil municipal, nos meilleurs vœux de bonheur, une belle et heureuse année. Nous ne pourrons malheureusement échanger avec vous lors de la traditionnelle cérémonie des vœux que nous ajournons. Nous restons néanmoins à votre entière disposition.

J'ai une pensée toute particulière pour toutes les personnes qui souffrent et pour celles qui nous ont quittés.

Continuez à prendre soin de vous,

Bien à vous,

Avec mes sentiments dévoués



Nelly GERMANE



Repas offerts aux aînés

REPAS DES AÎNÉS 2022

MAIRIE DE CUREMONTE



AMUSE BOUCHE

Timbale de truite
au chutney de pissenlit
cuisinée par Lou Pé Dé Gril
Galette sarrasin/rillettes
cuisinée par ô Champs d'Heure

ENTRÉE

Pâté en croute
Mique Corrézienne
cuisinés par Lou Pé Dé Gril

PLAT

Sauté de Canard et ses légumes
cuisiné par La Barbacane

FROMAGE

Caillade au lait de vache
fabriquée par le Puy de l'Aiguille

DESSERTS

Crêpes au froment
pommes caramélisées et
caramel beurre salé
boisson
cuisinées par ô Champs d'Heure

Les réalisations 2021

La voirie communale pour 39 513 € TTC (soit 32 927 € HT subventionnés à 45 % dans le cadre de la subvention de l'Etat DETR).

Ont été réalisées les voies suivantes :

Route de St Genest



Route du Marché. Nous avons initialement prévu qu'elle serait aménagée jusqu'au chemin du Peyral, mais un éboulement de rochers supportant le talus d'un particulier à l'entrée du chemin du Peyral nous a empêché de continuer jusqu'au chemin.

Nous avons programmé la rue des Cardailac, mais, considérant les multiples travaux effectués par les riverains et certains projets, nous envisageons éventuellement, la réfection de cette voie communale en 2022.

La mise en place de poteaux d'incendie à TEILLET et sur la route en montant à LA GERVAISE pour : 4 626 € TTC (soit 3 855 € HT subventionnés à hauteur de 25 % par le Conseil Départemental et 25 % par l'Etat DETR).



L'isolation des combles des bâtiments de l'école et de la mairie, pour lesquels nous avons bénéficié des dispositifs à 1 €, soit 1€ pour la mairie et 325 € TTC pour l'école (avec un surplus pour la mise en place de rehausse et d'écrans sous toiture).

La réfection de la toiture de la mairie (dont les travaux avaient été prévus pour 2022, mais pour laquelle il était nécessaire d'œuvrer rapidement), pour la somme de : 22 987,82 € TTC (soit 19 156.52 € HT subventionnés à 25 % par le Conseil Départemental).



Les réalisations 2021

La mise en place de 2 bancs sur le site de l'église de ST HILAIRE LA COMBE pour la somme de : 1 182.53 € TTC.

La sécurisation du parking du Marché par l'implantation d'arbustes pour un montant de : 665.76 € TTC.

La mise en valeur de nos commerçants avec la mise en place sur le parking de LES-TURGIE d'un panneau pour la somme de : 252 € TTC.



Les travaux de mise aux normes du bâtiment technique communal par la réalisation d'un local fermé à l'intérieur du bâtiment initial, dans lequel ont été installés un coin toilettes, un coin douche avec lavabo, et un coin bureau,

de la sécurisation de la mezzanine existante par la mise en place d'un garde-corps.

Pour un montant total de 9 580,00 € TTC.



Les prévisions

Le cimetière

Le sol et les murs du cimetière sont en très mauvais état.

Le sol : nous avons prévu à l'initial l'aménagement de toutes les surfaces en grave émulsion. Mais ce matériau présageait tout de même une repousse des mauvaises herbes. Depuis, les élus ont décidé de stabiliser l'allée centrale en graves concassées et d'enherber les allées secondaires, ceci pour des raisons écologiques, afin d'éviter tout traitement. Le réseau des pluviales sera pris en compte. 2 autres points d'eau vont être installés : un à gauche en rentrant au bout de la première allée, l'autre tout au fond du cimetière.

Comme signifié dans le bulletin du mois de juin 2021, nous allons déplacer la grande croix afin de libérer l'accès aux entreprises des pompes funèbres qui viennent travailler.

Les murs : Les couvertines existantes en béton vont être remplacées et les murs vont être repris. L'exécution de ces travaux revêt un caractère d'urgence, car à certains endroits, le mur a gonflé et certaines stèles supportent les pierres qui ont gelé. Il devient donc dangereux de stationner le long du mur extérieur gauche au bord de la départementale. C'est la raison pour laquelle nous avons installé de la rubalise.

Le montant de ces travaux a donc été revu à la baisse, puisqu'il se chiffre aujourd'hui à : 56 302.50 € HT, auxquels nous devons rajouter le déplacement de la croix pour 2 300 € HT et la dépose de certaines stèles pour la réalisation des murs, dont nous n'avons pas encore le chiffrage.

L'Etat a reconsidéré ses modalités d'attributions de subventions puisqu'à partir de 2022, il nous est possible de solliciter le versement de la DETR pour ce genre de travaux, à hauteur de 35 % qui s'ajouterait à la subvention du Département à hauteur de 25 %



Les prévisions (suite)

L'Agence postale :

Afin de sécuriser les locaux, nous allons remplacer la porte en bois menant à l'Agence Postale ainsi que les fenêtres. Le coût de cette opération s'élève à la somme de : 11 854.84 € TTC (soit 9 879,03 € HT). Dans le cadre de travaux de sécurisation, les services de LA POSTE s'engagent à hauteur maximum de 10 000 €.

Projet d'implantation de toilettes à Lombricomposteur sur le parking de LESTURGIE :

Notre commune, forte de son patrimoine, se voit dotée d'un nombre croissant de visiteurs au fil des années, engendrant de fait, des nuisances environnementales liées principalement aux incivilités des personnes qui font leurs besoins autour du parking de Lesturgie.

Afin de palier à ce problème, plusieurs Entreprises ont été contactées, dont une qui propose plusieurs modules. Un dénommé « SANITER MONOPENTE XL, option toilettes + » correspondrait à nos exigences liées au site et à la fréquentation du lieu.

La cabine est conçue pour rester propre, équipée en Inox, compact stratifié sur les murs (anti tags), revêtement de sol trafic intense et bloc siège en fibre de verre et composite, avec distributeurs de gel antibactérien et de papier. Ces toilettes dotées d'une technologie innovante ne nécessitent ni eau ni électricité (économie de 100 000 litres d'eau par an). Les effluents sont séparés et recyclés grâce à des lombricomposteurs. Le coût de la fourniture et du déplacement s'établit à la somme de : 43 000 euros TTC.

En surplus de la subvention du Département de 25 %, nous allons solliciter une subvention DETR à hauteur de 45% ainsi qu'une subvention au titre du CRTE à hauteur de 10%. Le reste à charge pour la commune serait de l'ordre de 7200 euros. Considérant l'amélioration du service que nous apportons, le tarif du parking passera à 3 euros. Cette hausse devrait générer environ 10 000 euros de recette supplémentaire par an à la commune. Nous envisageons alors de rendre gratuite les toilettes du bourg. et du parking.

Il convient au préalable, de déposer un dossier d'urbanisme. Nous espérons obtenir l'accord des services de l'Architecte des Bâtiments de France pour la réalisation de ce projet.

Plusieurs communes ont déjà opté pour ces toilettes et les retours sont très positifs (Rocamadour, Laguenne et les Jardins de Colette).

Viabilisation secteur Le Rival-La Gervaise :

La commune est dotée d'une carte communale définissant les zones constructibles; le secteur LE RIVAL-GERVAISE fait d'une de ces zones. Une demande de permis de construire vient d'être déposée sur cette zone, impliquant des extensions de voirie et de réseaux.

Problème débit téléphonie mobile

Dans la lettre aux Curemontois de décembre 2020, nous vous informions qu'une équipe composée de membres du Département, des opérateurs et de la Préfecture, avait validé le projet d'amélioration de couverture extérieure des réseaux sur notre Commune. L'équipe projet avait adressé un dossier aux services de l'Etat qui, par arrêté ministériel en date du 9 avril 2021, avait inscrit CUREMONTE dans la liste des communes bénéficiant du dispositif de couverture inscrit dans les autorisations d'utilisation de fréquences par les opérateurs de radiocommunications mobiles. Trois points ont alors été ciblés sur l'arrêté : LE BOURG, LA BORIE, LE BOUS-CAILLOUX. A la date de cet arrêté, les opérateurs disposaient d'un délai de 2 ans pour être opérationnels. FREE avait été nommé leader pour les 4 opérateurs existants. Restaient ensuite à trouver des lieux stratégiques susceptibles de couvrir les trois zones blanches détaillées ci-dessus

Un travail de longue haleine a été mené par le conseil municipal soucieux de l'intégration paysagère d'un pylône dans le site inscrit de Curemonte et soucieux également de l'efficacité du dispositif à mettre en place. **Plusieurs possibilités ont été abordées :**

EYNARD : un particulier a contacté Mme le Maire et proposé un terrain isolé, ne se situant pas dans le périmètre protégé de l'ABF mais sur pour lequel FREE a calculé une hauteur de support de 36 mètres (+6 mètres pour couvrir le secteur du MARCHE)

LA BORIE : ce secteur possédant déjà une antenne s'avérait potentiellement intéressant. Mais la hauteur de support de 42 mètres et l'implantation d'une habitation très proche n'a pas suscité d'intérêt.

LA REYNE : il s'agissait là d'un emplacement suggéré par FREE, ayant un avantage de rayonnement intéressant, dont la hauteur du mât ne serait que de 12 mètres et pouvant se situer derrière des arbres existants dont la parcelle est desservie par un chemin. Restait à acheminer l'électricité et le problème évident de la visibilité du mât du bourg de Curemonte et de ses environs.

PRES DU RESERVOIR D'EAU POTABLE A LA GERVAISE : Cet emplacement présentait un atout de par sa hauteur. Il était moins visible du bourg. Il nécessitait l'implantation d'un pylône de 24 mètres. Pas de gros travaux d'électricité à prévoir par l'opérateur. Le secteur de ST Genest n'était pas desservi.

Une réunion publique s'est tenue le 18 octobre 2021 informant la population des diverses réflexions menées. Les membres du conseil réunis le soir même avaient alors validé l'implantation près du réservoir d'eau potable à LA GERVAISE, dans la mesure où un administré avait signifié son intention d'accepter le pylône sur sa parcelle.

Depuis, cette personne déclarant avoir subi des pressions, ne souhaite plus maintenir la mise en place de cette antenne sur sa propriété. Les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas poursuivre l'implantation d'un point relais téléphonie sur le territoire de CUREMONTE et attendent le dispositif que souhaite mettre en place le Conseil Départemental de la Corrèze : « Zéro zone blanche ».

Divers

100 ANS

Mireille LALE a fêté son 100e anniversaire le 25 Juillet 2021. Elle était entourée des membres de sa famille réunis pour un moment de festivités familiales organisées au sein de la maison de retraite de Meyssac où elle réside depuis fin 2015.

Mireille LALE a été aux côtés de Jean LALE Fondateur de l'Association « Les Amis de Curemonte » tout au long de ses longues années d'activité. Elle en fut la cheville ouvrière ayant en charge le volet administratif de la gestion et promotion de l'Association. Très attentive et impliquée dans toutes les étapes des suivis tant des travaux de rénovation du patrimoine que dans l'organisation des animations culturelles. Merci à elle pour cette contribution apportée au renouveau de Curemonte.



INFORMATIONS urbanisme

45 dossiers ont été déposés en mairie cette année SOIT

3 PERMIS DE CONSTRUIRE

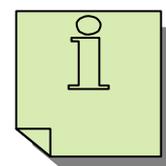
21 DECLARATIONS PREALABLES

20 CERTIFICATS D'URBANISME

1 PERMIS D'AMENAGER

La mairie a un site internet :

www.curemonte.fr



Projets intercommunautaires

En matière économique-touristique

◆ ZONES D'ACTIVITE:

La communauté de communes dispose de zones d'activité sur lesquelles des terrains restent encore disponibles. Depuis la création de la communauté de communes, 3 terrains ont été vendus sur la ZA de Chauffour à NONARDS où 2 entreprises se sont installées, un autre terrain a fait l'objet d'un compromis de vente sur la ZA de Marcillac-la-Croze.

◆ AIDES ECONOMIQUES:

La communauté de communes a été la 1^{ère} en Corrèze à signer avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la charte « Vivons local, Vivons artisanal » pour soutenir, promouvoir et accompagner les artisans locaux pour la création, transmission-reprise....

◆ CRTE:

Pour accompagner au mieux la relance et les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le gouvernement a signé des Contrats de Relance et de Transition Écologique notamment avec le Midi Corrèzien. Pour que ce Contrat soit le plus pertinent et le plus efficace possible pour la Communauté de Communes Midi Corrèzien, les élus des 34 communes, avec le soutien et l'accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, ont lancé une grande démarche d'écoute et de dialogue auprès des habitants : « Imagine le Midi Corrèzien ! ». Il s'agit de construire le projet de territoire avec ceux qui y vivent, en partant de leur parole, de leurs attentes et de leurs priorités pour l'avenir.

Aussi, en mai-juin dernier, une équipe de journalistes indépendante et spécialisée est venue sur le territoire interviewer un panel représentatif d'habitants, d'acteurs et d'utilisateurs, de tous les âges et de tous les horizons. A l'issue, un film a été réalisé et projeté lors d'une rencontre publique organisée le 29 novembre 2021 salle Versailles à Meyssac. Succès pour cette 1^{ère} concertation où 140 personnes ont répondu présents et ont pris la parole pour partager leur vision du territoire.

◆ PETITES VILLES DE DEMAIN:

Suite à la crise Covid, l'Etat a lancé un plan de relance national. Le volet dédié à la relance des territoires ruraux s'appelle « Petites Villes de Demain ». Son but est de revitaliser les communes ayant des fonctions de centralité dans leur bassin de vie. Beaulieu-sur-Dordogne Beynat et Meyssac ont postulé ensemble et sont devenus lauréats « Petites Villes de Demain ».

Les trois communes ont donc recruté une cheffe de projet, Aurélie SERS pour animer le programme sur le territoire Midi Corrèzien. Aurélie est arrivée le 11 octobre dernier et est devenue la 2^{ème} cheffe de projet à prendre ses fonctions en Corrèze.

Projets intercommunautaires

◆ PLUi

Pour rappel, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Midi Corrèzien, la Communauté de Communes travaille, avec le bureau d'études Dejante VRD & Construction, depuis décembre 2019 sur le projet d'aménagement de son territoire en prenant en compte une série d'enjeux : sociaux, économiques, environnementaux et agricoles.

Le PLUi se traduira au final par un zonage des secteurs constructibles à vocation économique (artisanale, commerciale, industrielle, touristique) ou d'habitat, agricoles, naturels. **Le dessin de ces nouveaux périmètres, soumis à des contraintes précises (nationales, régionales et locales) est en cours.** Le zonage sera complété par un règlement, qui précisera d'une part, des schémas d'organisation de parcelles et d'autre part, des règles de construction propres à nos territoires.

Basée sur la concertation, l'élaboration de ce document d'urbanisme ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec la population pour étudier et réfléchir aux propositions servant l'intérêt général. Vous avez pu d'ores et déjà écrire à la Communauté de communes ou à votre mairie mais également sur le registre de concertation disponible dans les mairies ; ceci est bien entendu toujours possible. De plus, des réunions publiques, des mises à disposition de cartes, une exposition itinérante mais aussi des permanences avec un commissaire enquêteur seront à venir sur l'année 2022.

Une fois le projet des élus présenté à différents partenaires dont l'Etat, arrêté, celui-ci sera soumis à évaluation environnementale et à enquête publique avant une approbation en conseil communautaire pour ensuite être effectif.

Des questions ? N'hésitez pas à contacter Justine Laviaille à la Communauté de communes au 05.55.85.57.01/ 06.32.82.84.98 ou à j.laviaille@midicorrezien.com

◆ INFOS JEUNES 16-25 ANS

Pour les 16-25 ans, un dispositif a été mis en place par la Région Nouvelle Aquitaine : Destination. Il s'adresse aux jeunes néo-aquitains qui souhaitent mettre en œuvre un projet de voyage en autonomie (sans encadrement familial ou professionnel, uniquement entre amis ou seul) . Une bourse de 130€ est allouée aux jeunes pour la totalité de son séjour après validation de son projet devant un jury. En 2021, 23 jeunes ont tenté l'expérience sur 3 destinations : Bidart, Montalivet et Arcachon.

Si vous voulez changer d'air, n'hésitez pas à prendre contact auprès du service enfance-jeunesse de la communauté de communes au 05 55 84 02 12 pour tous renseignements et éventuellement le montage de votre dossier.

Elections—Inscriptions

PRESIDENTIELLES :

1er TOUR : 10 AVRIL 2022

2ème TOUR : 24 AVRIL 2022



LEGISLATIVES :

1er TOUR : 12 JUIN 2022

2ème TOUR : 19 JUIN 2022

Listes électorales 2022 : n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !

vous pouvez demander votre inscription, en vous rendant en mairie ou par internet sur www.service-public.fr, jusqu'au 6 ème vendredi précédant le 1er tour de l'élection, **soit pour les élections présidentielles le 04 mars 2022.**

Pour toute inscription, vous devez fournir les documents suivants :

- un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans,
- un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (hors facture de téléphone mobile),
- le formulaire de demande d'inscription (disponible en mairie ou sur [cerfa 12669-02](#))

⇒ **2022** est une année de refonte électorale, ce qui signifie que chaque électeur va donc recevoir, courant mars, une nouvelle carte électorale.

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1er janvier 2022 :

⇒ **Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne.** Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

⇒ Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.

⇒ L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr

⇒ Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

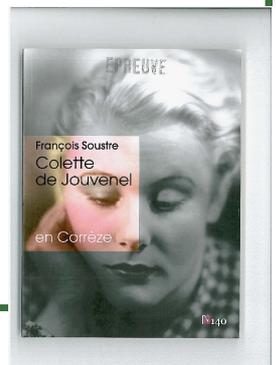
Journée Colette de Jouvenel

C'est sous un chapiteau dressé que nous avons vécu un véritable bonheur, le 18 septembre 2021 où nous avons été accueillis par Henri et Marie Josée CANTEGREIL dans les châteaux. Nous voulions rendre hommage à COLETTE DE JOUVENEL, fille de l'écrivain COLETTE, à l'occasion du 40ème anniversaire de sa disparition. Cette personne attachante, résistante, journaliste, féministe qui vécut à Curemonte pendant la seconde guerre mondiale, nous a été révélée grâce à l'écrivain François SOUSTRE, auteur du livre « COLETTE DE JOUVENEL EN CORREZE ». C'est François SOUSTRE lui-même, accompagné de Sylvain DUFOUR, comédien, et du quintette de cuivres « les cinq sens » qui nous ont dépeint avec beaucoup de poésie et de tendresse, la vie exceptionnelle de « Bel Gazou », telle que la prénommait sa mère. Nous étions nombreux malgré un temps chargé de grosses gouttes, mais c'est sous une pluie d'applaudissements que les artistes ont été remerciés par les spectateurs émus. Cet évènement a pu être réalisé grâce à la participation de l'Association des Amis de Curemonte qui pour l'occasion, avait exposé sous la halle, des photos sur la vie de Colette de Jouvenel, avec le soutien du Conseil Départemental de la Corrèze, et en partenariat avec la mairie de St Hilaire-Luc et l'Association Ameli Musique en Limousin.



Voici un extrait du livre où Bel Gazou consacre un portrait à sa voisine Berthe VAYSSIE, dite « La Providence » qui tient le restaurant sur la place de La Barbacane :

Le soir, après dîner, nous nous promenons autour du hameau. En passant devant l'auberge, où dans la cuisine une servante fait la vaisselle à petit bruit, nous baissons la voix, car notre Providence dort déjà, au clair du long jour, un rayon de soleil couchant en travers de son lit. A trois heures du matin, elle est déjà debout, commence sa quête et son monologue soucieux : « Il baisse, le pot de graisse... Et la rangée des boîtes de pâté, il lui en manque des dents ; Que mangeons-nous ? Mon pot-au-feu d'hier, je le mets en boulettes ? En friçots, il profiterait d'avantage, mais il ne me reste qu'une poignée de farine, et un œil d'huile au fond de la dame-jeanne.. Déjà le jour ! J'irais bien jusqu'à B.. Sur le camion du livreur de bière, mais il faut que j'attrape au bas de la route, ce sans manières.. Mignonne, ma petite, lève-toi, tu veux ? Tu veux prendre ta bécane, te promener au frais ? Tu iras jusque chez cette femme de la rivière, elle m'a promis de me vendre ses poulets avant qu'ils soient trop maigris de chaud, tu les rapporteras. Des poulets comme ça, ça ne porte profit à personne. Ah ! Je voudrais être au bout de cette journée... »



Taxe d'habitation

Taxe d'habitation 2021 :

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée pour 80 % des foyers.

Une suppression progressive de la taxe d'habitation s'applique selon les revenus. À partir de 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La baisse progressive (également appelée dégrèvement) dépend du revenu fiscal du foyer et de sa composition.

En 2021, vous bénéficiez d'une exonération si votre revenu fiscal de référence de 2020, est inférieur aux plafonds ci-dessous :

- 27 761 € pour 1 part ;
- 35 986 € pour 1,5 part ;
- 44 211 € pour 2 parts ;
- 50 380 € pour 2,5 parts ;
- 56 549 € pour 3 parts ;
- 62 718 € pour 3,5 parts.

Si votre revenu fiscal de référence de 2020 dépasse légèrement ces plafonds, vous pouvez avoir droit à une réduction. Dans ce cas, la remise est automatiquement effectuée. Vous n'avez aucune démarche à entreprendre.

Les résidences secondaires et les logements vacants ne sont pas concernés par cette mesure. Il faudra continuer à acquitter la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif, vous recevrez donc toujours un avis de somme à payer pour cette contribution.

Rappel : En 2021, les ménages qui n'ont pas encore bénéficié de la suppression de leur taxe d'habitation peuvent prétendre à une exonération de 30 % sur leur résidence principale. Le site impots.gouv.fr propose un simulateur pour savoir si vous êtes concerné par une exonération ou une réduction en 2021.

À noter : Les personnes hébergées dans les établissements pour personnes âgées, qui conservent la jouissance de leur habitation principale, peuvent bénéficier de cette exonéra-

Réflexion communes nouvelles

Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 créant le dispositif des communes nouvelles, 780 communes nouvelles ont vu le jour, rassemblant plus de 2 500 communes et 2,5 millions d'habitants sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Processus d'aménagement du territoire français, la décentralisation permet de transférer des compétences administratives de l'État vers les collectivités locales. La France compte plusieurs échelons administratifs locaux qui se partagent des compétences : commune, intercommunalité, département et région. Cette organisation est peu lisible pour le citoyen ; Les principales compétences exercées par les communes aujourd'hui relèvent des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles préélémentaires et élémentaires. La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a renforcé les compétences optionnelles et obligatoires transférées de la commune à la communauté de communes.

L'Etat vise à transformer l'architecture territoriale de la République. L'objectif est de réduire les dépenses publiques. On s'aperçoit, par exemple, que certains services publics de proximité (trésorerie) disparaissent de nos campagnes pour être regroupés. Cela va être le cas pour la trésorerie de MEYSSAC qui va être supprimée et dont les services seront localisés à BEAULIEU sur DORDOGNE.

Dans ce contexte, quelle est la place de la petite commune rurale, proche des citoyens, et comment voit-on notre commune demain ?

Deux réunions se sont tenues en présence des élus des communes de Branceilles, Curemonte, Chauffour, La Chapelle aux Saints, Le Pescher, Marcillac-la-Croze, Puy d'Arnac, Queyssac les Vignes, Saillac, Sérilhac, Saint-Bazile-de-Meyssac, Saint-Julien-Maumont et Végennes. Certaines communes se sont déjà penchées sur la réflexion de se regrouper à 2 ou 3..aux fins de mutualisation en unissant leurs forces pour réaliser des économies d'échelle, gagner en efficacité, porter de nouveaux projets d'investissements et améliorer les services à la population. D'autres au contraire, n'en voient pas la nécessité pour le moment, disent que des communes pauvres qui se marient ne peuvent devenir des communes plus aisées, doutent sur les économies d'échelle, craignent la disparition totale des communes déléguées (territoires oubliés) tout en faisant néanmoins le constat que, géographiquement, les communes sont imbriquées, que les limites sont peu marquées.

Nous avons invité Madame le Maire de la Commune Nouvelle « Le Vignon en Quercy » (Fusion des Communes des Quatre Routes du Lot et Cazillac) ainsi que son premier adjoint et Maire délégué de Cazillac. Ces derniers nous ont fait part de leur expérience, tout en nous informant sur les aspects positifs et négatifs de leur vécu sur leur regroupement.

Où en est-on aujourd'hui dans notre réflexion ? : on ne peut se marier qu'en ayant des projets. Nos communes ont déjà pris des habitudes en matière de regroupement, qu'il s'agisse des écoles ou des activités sportives et culturelles. Il faut prendre le temps de la réflexion autour d'un projet commun, et si ce projet se dessine et suscite l'intérêt des habitants, ils doivent en être préalablement informés et impliqués dans la réflexion. Néanmoins, il vaut mieux prévoir que subir. Et bien entendu, si nous sommes partants sur le principe de fusionner, nous devons faire réaliser une étude sérieuse sur tous les aspects (sociaux, financiers etc...).

Jadis

Voici une délibération prise par les membres du conseil municipal de la Commune de CUREMONTE en date du **15 novembre 1835** concernant le « chemin de la plaine », c'est-à-dire la D15 d'aujourd'hui .



L'an mil huit cent trente cinq, le quinze du mois de novembre,

Le conseil municipal de la commune de Curemonte assemblé au lieu Ordinaire de ses séances pour la session de novembre, sous la présidence du Maire en suite de la convocation par lui faite. Présents MM Cognac, Sérugier, Lavergne, Serre, Morlet, Sembille, Delort, Puyjalon, Riol et Pradel ;

Il a été en conformité de la loi, procédé par voie de scrutin à l'élection

D'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Le sieur Pradel

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le président a ouvert la séance et a fait lecture d'une lettre de Monsieur le Sous Préfet de Brive, datée du dix sept octobre dernier, laquelle a été déposée sur le bureau qui est relative à la Direction qu'il convient

De donner au chemin vicinal qui en partant de la route départementale N° 4 d'Aurillac à Angoulême, près Marcillac, doit servir aux communications des communes de Curemonte, Végennes et La Chapelle aux Saints.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des questions proposées dans la dite lettre et fait de mûres réflexions, a cru devoir répondre ainsi qu'il suit :

1° il est généralement reconnu que le chemin qui traversant le bourg de curemonte va aboutir à la route départementale n° 4 d'Aurillac à Angoulême près Marcillac, et classé vicinal, par arrêté de M. le Préfet de la Corrèze du 19 juillet 1833 est l'unique et indispensable pour la communication de Curemonte à ses chefs-lieux de canton d'arrondissement et de département, suivant pour aller à ce dernier, à route qui passe par La Brunie, Le Pécher et La Graffouillère pour la route et l'enlèvement des vins et autres denrées et pour conduire les habitants des autres communes à ses foires et marchés.

De tous les temps, les conseils municipaux de Curemonte ont proclamé l'utilité du dit chemin et naguère, un de nos anciens magistrats pensant qu'il avait négligé une circonstance où il pourrait obtenir le changement de direction du dit chemin au Puy-Fouilloux, de l'agrément des propriétaires a donné par son testament des fonds spécialement affectés au Puy-Fouilloux, pour en faciliter le passage et indemniser par cela, ses administrés de la perte que sa négligence aurait pu leur occasionner.

2° Le dit chemin occupe la première classe dans la catégorie des chemins vicinaux de la commune de Curemonte ;

3° La commune de Curemonte entretiendra seule le sus dit chemin à partir de son chef-lieu jusques et compris le Puy Fouilloux et payera même à ses propres frais, les indemnités nécessaires au dit Puy Fouilloux, s'étant déjà imposée spécialement pour cela. En sorte qu'environ la moitié de la route serait charge de Curemonte qui offre en outre de contribuer un quart dans la confection de l'autre partie du chemin

Suite Jadis

4° il convient, il est même de toute justice, de maintenir le chemin qui traverse le bourg de Curemonte peuplé d'environ 800 âmes, ayant un marché par semaine et plusieurs grandes foires, préférablement à celui qui longerait la Sourdoire en suivant la plaine, parce que le premier est le plus court, le moins dispendieux

Dans presque toute sa longueur parcourant un terrain pierreux et naturellement pavé, le second au contraire, beaucoup plus long, ne parcourait qu'un terrain très humide, serait sans solidité et très dispendieux à paver, nécessiterait la réalisation de plusieurs ponts et des indemnités à payer sur toute sa longueur. Le chemin de la plaine ne pourrait qu'être nuisible à la population de Curemonte. Il l'éloignerait des Chefs-lieux de cantons de Sous Préfecture et Préfecture et serait pour elle comme s'ils n'existaient pas. Il ne conviendrait absolument que pour l'agrément de quelques maisons dans la plaine, il serait bien dur que pour quelques personnes, toute une population fut en souffrance. Dans aucun cas la commune de Curemonte aurait un intérêt à participer à l'entretien d'un chemin dans la plaine auquel d'ailleurs, lors de la reconnaissance des chemins publics de la commune de Curemonte par le Conseil Municipal, fut assigné une largeur de trois mètres et un tiers, comme il paraissait l'avoir dans son origine.

La commune de Curemonte a voté des prestations et par délibération du 14 mai dernier, s'est imposée des fonds qui ont été approuvés pour confectionner le chemin qui passe par le bourg et contre ses besoins, elle ne pourrait maintenant les dévier, bien convaincue que l'autorité supérieure ne chercherait pas à arrêter un acte aussi juste, mais qu'au contraire elle forcera les propriétaires du Puy-Fouilloux à se rendre à la demande de Curemonte sans indemnité préalable.

Les communes de Végennes et de La Chapelle aux Saints ne peuvent avoir aucun motif pour ne pas Donner de préférence au chemin qui passe par le Bourg de Curemonte, à moins qu'elles n'aient un intérêt de calcul, qui serait de détourner de Curemonte tous les avantages que peut procurer la route pour en profiter ensuite, bien que le chemin d'en bas, ne leur soit pas plus profitable que celui d'en haut.

Vainement, elles protesteraient de la petite côte qui est au bas de Curemonte, elle est facile à adoucir.

Il faut observer encore que la route en passant par le Puy-Fouilloux traverse les villages de La Brousse et de Puyjalou, renfermant une grande partie de la population de la commune de Marcillac, tandis qu'en longeant la Sourdoire, elle s'éloignerait des villages.

M. le maire est invité d'adresser à M. le Sous Préfet la présente délibération et l'enquête administrative qui s'en suivra avec les pièces concernant le changement de direction du chemin du Puy Fouilloux, dont il lui a été fait retour afin qu'il soit rendu justice et donné à cette affaire les suites convenables pour arriver au but urgent que la Commune a en vue.

Fait délibéré et signé en conseil municipal à

Curemonte, les jour, mois et an sus dits.

Etat-Civil

Bienvenue aux nouveaux bébés :



COLLET Céline née le 04 mars 2021

LALE Mia née le 06 juin 2021

MARTIN Léandre né le 24 août 2021

RAYNAL Lou née le 15 juillet 2021

Pas de mariage civil cette année

Ils nous ont quittés :

ANCIAUX Pierre le 26 janvier 2021

ZIMMERMANN Nadine le 05 juillet 2021

GIRONDE Christian le 20 octobre 2021

MIRAT Bernadette le 08 novembre 2021

Tarifs



Assainissement :

- Abonnement annuel : **175.20 € HT** par branchement.
2.19 € HT par m3.

Concession cimetièrè : Délib du 25/01/2021

- Concession 1 place de 3.50 m2 : **250 €**
- Concession 2 places de 6.50 m2 : **500 €**
- Case au columbarium pour 50 ans : **500 €**

Gîte de la Mairie

Les tarifs 2022 de location du gîte communal ont été fixés par délibération en date du 23 août 2021 :

- Basse saison** : **180 €**,
- Moyenne saison et vacances scolaires** (du 16/04 au 24/06 et du 03/09 au 23/09 et du 22/10 au 04/11) : **225€**,
- Haute saison** : **360 €**,
(du 25/06 au 08/07 et du 27/08 au 02/09)
- Très haute saison**
(du 09/07 au 26/08) : **370€**,
- Week-end** : **90 €** pour 2 nuits,
120 € pour 3 nuits.
- Ménage** : **30 €**,
- Forfait chauffage** : **6 €** par jour d'octobre à fin avril N+1.
- Caution** : **155 €**,

NUMEROS UTILES

Gendarmerie 19500 MEYS-
SAC : 05 55 25 40 03 **URGEN-**
CES le 17

Pompiers 19500 MEYSSAC :
05 55 25 40 03 **URGENCES le 18**

SAMU : **URGENCES le 15**

HOPITAL DE BRIVE : 05 55 92 60 00

Médecins 19500 MEYSSAC :

Cabinet Médical

BARTHOUMEROU / NELKEN
PEYRE / FRUNTEANU
05 55 25 42 25

Mey Soins Meyssac : 05 55 84 07
56

Assistante Sociale : 05 55 93 78
84

Dentistes MEYSSAC : 05 55 25 40
43

Infirmières libérales : 05 55 84
36 20

Infirmières M.S.A. : 05 55 25 40
32

Kinésithérapeutes MEYSSAC

Daniel LAGRILLERE : 05 55 25 32 62

Bruno LECLERCQ : 05 55 84 27 87

Pharmacies MEYSSAC:

J. MASSON : 05 55 25 30 68

PUYJALON : MAFFIOLETTI 05 55 25 40
66

Taxis ambulances

Lagarde Patrick MEYSSAC :
05 55 25 30 30



NOUVEAUX HORAIRES

PERMANENCES :

MAIRIE:

05 55 25 34 76

mairiecuremonte@wanadoo.fr

Lundis de 15h30 à 18h30

Mercredis 9h à 12h

POINT « POSTE » :

05 55 84 04 79

HIVER :

Du 01/10 au 31/05

mercredis

De 14h à 17h

Vendredis de 9h à 12h et
14h à 17 h

ÉTÉ :

Du 01/06 au 30/09

mercredis-judis

De 14h à 18h

Vendredis de 8h30 à 12h30
et 14h à 18h

